maville
Recevoir les dernières actualités ?
Non merci
Oui

Publicité

Mardi 16 décembre 2025 10:19

Santé : pourquoi le tarif des mutuelles va-t-il encore fortement augmenter en 2026

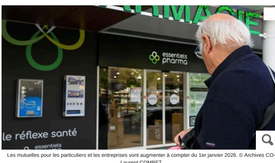

Les mutuelles pour les particuliers et les entreprises vont augmenter à compter du 1er janvier 2026. © Archives CO-Laurent COMBET

Publicité

Les complémentaires santé à statut mutualiste augmenteront leurs cotisations en moyenne de 4,3 % (contrats individuels) et 4,7 % (contrats d'entreprise), a annoncé ce mardi 16 décembre 2025, la Fédération nationale de la mutualité française. Tout en avertissant d'une « urgence absolue » à maîtriser les dépenses de santé.

Si la hausse annoncée est moins forte que les années précédentes (+ 6 % en 2025 en moyenne, + 8,1 % en 2024, + 4,7 % en 2023), elle reste à un niveau largement supérieure à celle observée avant le Covid (+ 2,6 % par an en moyenne sur la décennie 2010-2020). Chaque année, l'annonce des tarifs mutualistes donne une indication des tarifs de l'ensemble du marché. Les mutuelles représentent un petit peu moins de la moitié du marché des complémentaires santé, le reste étant détenu par les assureurs privés, et par des organismes paritaires. **« L'augmentation des dépenses de santé »**, couvertes par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, **« s'intensifie depuis 2020, à + 4,4 % par an »**, indique la Mutualité pour justifier la hausse de ses cotisations. Les mutuelles devront aussi absorber en 2026 de nouveaux transferts de charge depuis l'Assurance maladie, et une nouvelle taxe prévue dans le budget 2026 de la Sécu, qui leur coûtera 1 milliard d'euros, ajoute-t-elle.

> À LIRE AUSSI | ENQUÊTE: **Les mutuelles communales, une voie de secours pour les seniors ?**

« La France est une "anomalie européenne" »

Dans le budget de la Sécurité sociale pour 2026 - que l'Assemblée nationale devrait, sauf surprise, adopter définitivement dans l'après-midi -, **« on est arrivés à bloquer le doublement des franchises médicales, tant mieux, mais malheureusement la solution de facilité de cette TVA sur la santé, cette taxe d'un milliard, pèsera à terme sur nos concitoyens »**, a déclaré le président de la Mutualité, Eric Chenut, mardi matin sur RTL. **« Avec une taxe sur les contrats qui grimpe à 16 %, la France est une"anomalie européenne"»**, dénonce l'organisation. **« Le gouvernement et les parlementaires s'apprêtent sciemment à faire payer les assurés mais sans l'assumer et en tentant de déplacer la responsabilité sur les complémentaires santé »**, ajoute-t-elle.

Publicité

> À LIRE AUSSI | **Au Lion-d'Angers, une mutuelle communale pour « protéger ceux qui n'ont pas de réponse »**

Les dépenses de santé à réguler

Face aux critiques selon lesquelles les mutuelles profitent largement de la situation, le patron de la Mutualité a dénoncé **« une accusation absolument scandaleuse** : **les mutuelles sont des organismes à but non lucratif, à gouvernance démocratique »**, et **« quand on ajuste les cotisations, c'est au strict minimum, pour garantir l'équilibre, la pérennité de nos entreprises »**.

Déplorant **« une forme de déni collectif »** et **« des politiques trop à court terme »** alors que **« notre population vieillit et (que) les besoins en santé augmentent »**, Eric Chenut a prévenu que **« notre effort, individuel et collectif, pour se soigner [...] va être de plus en plus important si l'on ne s'attaque pas à la régulation des dépenses de santé »**.

« Agir pour l'efficience, réduire les actes redondants, lutter contre la fraude, investir massivement dans la prévention » devienment **« une urgence absolue »**, plaide la Mutualité.

Avec l'AFP Courrier de l'Ouest

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

Angers Beaufort-en-Anjou Cholet Saumur Segré-en-Anjou Bleu

Donnez votre avis

Abonnez-vous Acheter le journal du jour

Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - 21 Rennes Sud-Est,- 10 rue du Breil – 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

Publicité

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Angers

Votre e-mail Je m'inscris

Votre e-mail, sous votre consentement, est utilisé par la société Additi Com pour recevoir les newsletters sélectionnées. ***En savoir plus***

Publicité

Exprimez-vous !

Offrir de la seconde main à Noël : bonne ou mauvaise idée ?

L'info en continu

Nord Anjou - ENTRETIEN. «...
16/12/25 - 10:00

Tennis de table. Les Loups pour...
16/12/25 - 09:46

Pendant deux ans, il a...
16/12/25 - 09:25

Après la démission de son...
16/12/25 - 09:24

Un entrepreneur de...
16/12/25 - 08:01

Toute l'info en continu

Infos les + lues | Infos les + commentées

N°1 **Dans le Maine-et-Loire, trois salons de coiffure...**

N°2 **Dans cette commune du Maine-et-Loire, le dossier de la...**

N°3 **Chemillé-en-Anjou. Des voisins ont pris l'habitude de...**

N°4 **Mille arbres plantés en une journée dans cette commune...**

N°5 **Situation critique aux urgences du CHU d'Angers : la...**

Quiz et jeux

Quiz. 10 questions sur le poulpe

Quiz : Saurez-vous reconnaître les affiches de ces films français ?

Quiz : les villes du monde

Tous les quiz

Publicité